



INTERCO 44
Section CFDT Nantes

Le 16 avril 2020

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CHSCT DU 22 AVRIL 2020

Participants : E. LEFRANC, C. CORBOU, K. BURBAN-EVAIN, R. FORTUN, N. HOPP,
P. COROYER, C. LEBATARD
2 représentants par OS et les secrétaires des OS

I. Consignes sanitaires et équipements de protection des agents

Actuellement la MPP (Médecine Préventive Professionnelle) a placé :

- ✓ 701 agents en confinement pour raisons médicales (ces agents ont des pathologies aggravantes face à cette maladie).
- ✓ 124 agents en quatorzaine (ces agents ont été en contact de personnes infestés par le virus).
- ✓ 137 agents présentent tous les symptômes du Covid-19 et connus de la MPP (en tenant compte des agents diagnostiqués positifs de l'EHPAD de la Haute Mitrie).

Les stocks en équipements de protection sont presque identiques à la semaine dernière :

- ✓ 2 semaines pour les masques chirurgicaux,
- ✓ 8 semaines pour les masques FFP2,
- ✓ de 3 à 6 mois pour le gel hydroalcoolique, les lingettes désinfectantes, gants, ...
- ✓ Des livraisons de masques sont attendues.

Manque de blouses jetables de protection , un appel à volontaire pour fabriquer des blouses a été lancé la semaine dernière , beaucoup de réponses positives pour coudre des blouses.

II. Questions des Organisations Syndicales

2-1- Marchés

8 marchés alimentaires ont rouvert à la Ville de Nantes. Des mesures sanitaires conséquentes ont été prises :

- 15 commerçants maximum
- les commerçants sont espacés de 8 mètres
- 4 clients maximum par commerçant
- 1 seule personne par foyer pour faire son marché



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

- le marché est entièrement clôturé par les services de Nantes Métropole
- l'accès au marché est contrôlé, les consignes de distanciation sociale et les gestes barrières sont rappelés.

2-2- Jardins familiaux

Les jardins familiaux sont eux aussi rouverts. Les jardiniers des parcelles impaires peuvent y aller les jours impaires et ceux des parcelles paires les autres jours. Ils peuvent s'y rendre le matin ou l'après-midi mais interdiction d'y rester pour déjeuner, pas de possibilité de prêt d'outil.

2-3- PCA

Forte intervention de la CFDT :

« Nous réitérons notre demande, pouvons-nous avoir la liste des PCA, service par service, en précisant les effectifs mobilisés ? Nous avons de nombreuses remontées d'agents qui ne savent pas s'ils interviennent dans le cadre d'un PCA ou non ! »

Après un long débat, réponse plus claire de l'administration :

« Pour les agents en activité il y a 4 possibilités :

- 1. Les agents sont mobilisés dans le cadre d'un PCA en présentiel sur des missions essentielles,*
- 2. Les agents télé-travaillent dans le cadre d'un PCA sur des missions essentielles,*
- 3. Les agents télé-travaillent sur des missions non essentielles,*
- 4. Les agents en présentiel mais sur des missions non essentielles. Ex : des jardiniers interviennent pour tondre, la tonte n'est pas une mission essentielle mais évitera d'utiliser du matériel de fauche après le confinement »*

L'administration s'est enfin engagée à nous présenter un tableau actualisé direction par direction des PCA, à l'issue de cette réunion. Ce sera indexé au compte- rendu.

III. Point spécifique Département Prévention et Solidarité

Le **droit de visite** dans les EHPAD se met en place progressivement. En France, de nombreux résidents présentent des signes du syndrome de glissement, refus de s'alimenter, perte du goût de la vie suite au confinement, aussi mortel que le Covid-19.

L'ouverture des EHPAD est une question de santé publique.

Pour les résidents ayant des symptômes du Covid-19, le contact avec l'extérieur ne se fera uniquement qu'en vision-conférence.

Pour les autres résidents, ils pourront recevoir une visite par semaine, de 45 minutes, avec 2 personnes maximum. Les visiteurs doivent porter un masque et ils sont soumis à une prise de température. Il ne peut pas y avoir de contact physique. Le lieu de la rencontre est défini selon le temps : une terrasse, le jardin ou une pièce près de l'entrée.

Il ne peut y avoir qu'une seule visite simultanément dans un EHPAD (accompagnement, nettoyage), c'est pourquoi les visiteurs doivent programmer leurs venues. C'est une organisation importante pour l'ensemble de l'équipe soignante, les visites peuvent être anxiogène face au virus mais c'est essentiel pour le bien de tous.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Pour l'EHPAD de la Haute-Mitrie, 2 infirmières de la réserve sanitaire interviennent en renfort. Elles sont positionnées en appui.

Les EHPAD sont obligés d'avoir des effectifs complets pour fonctionner, mais ils connaissent des pénuries sur certains postes (ex : les infirmières) donc l'administration est obligé malheureusement de faire travailler des agents sur plusieurs EHPAD.

De plus, pour les veilleurs de nuit, l'administration cherche des renforts sur les fonctions d'infirmier et d'aide-soignant mais pour le moment c'est très compliqué de trouver des professionnels.

Par contre, l'aide des volontaires soulage vraiment les agents des EHPAD, d'où une étude de l'administration pour maintenir cette aide après le confinement comme nous l'avions demandé.

IV. Dé-confinement

L'administration est en attente des directives du gouvernement. De nouvelles règles vont s'imposer dans les lieux de vie collective (salle de réunion, ascenseur, salle de pause, vestiaire, ...).

Pour le **télétravail**, un temps en présentiel dans la semaine est envisagé pour reprendre contact. Un certain nombre de PC portables va être redistribué pour optimiser les ressources (des agents sont actuellement en télétravail et ils ne pourront reprendre leur travail dans leur bureau que progressivement). Enfin, pour des agents travaillant habituellement sur Autocad (logiciel spécifique) et sont en confinement pour raison médicale, un PC fixe pourra être installé à leur domicile.

Chaque direction devra élaborer son **Plan de Reprise d'Activité (PRA)**.

Pour les **écoles** le calendrier se confirme avec une rentrée sur 3 semaines, le 11 mai, le 19 mai et le 25 mai. La Ville de Nantes est concernée, le 11 mai la pré-rentrée des enseignants et le 12 mai la rentrée des élèves de grande section, de CP et de CM2. Les autres classes rentreront le 25 mai.

Pour les classes REP et REP+ en zone d'éducation prioritaire, leurs effectifs sont de 12 à 14 élèves, ils pourront donc reprendre en tenant compte des nouvelles consignes.

Pour les autres classes, avec des effectifs de 25, 26 voir 28 élèves, les classes seront limitées à 15 élèves. Seront prioritaires les enfants les plus éloignés du système éducatif, d'où une hiérarchisation à effectuer des élèves.

Pour la restauration scolaire, il y a possibilité qu'elle reprenne également avec de nombreuses questions :

- x Dans quelles conditions ?
- x Quels menus ?
- x Pour les espaces de restauration scolaires, quelles configurations ?

La semaine du 4 mai aura lieu le nettoyage des écoles et la remise en route des réseaux (eau, gaz...). Pour le 12 mai des plans de ménages adaptés seront déployés pour nettoyer les zones de contact.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

En conclusion, la réunion a durée plus de 2 heures, l'administration nous propose de répondre par écrit aux questions qui non pas pu être abordées dans le temps impartis. D'heure en heure les consignes du gouvernement sont modifiées ou précisées, c'est pourquoi rien n'est finalisé pour le moment il est très compliqué de pouvoir élaborer le plan de reprise d'activité dans ces conditions.

Pour la CFDT, nous nous exprimons sur la méthode de dé-confinement. Sur nos craintes que les agents soient obligés de s'organiser dans un temps record et qu'ils répondent très rapidement sans préparation physique et psychologique à une charge de travail trop lourde.

A la CFDT nous sommes à vos côtés pour défendre votre travail et vos talents et continuerons à vous accompagner en remontant vos revendications.



Section CFDT Nantes
LE NANTIL BAT B
3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes
02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23
cfdt@nantesmetropole.fr